

Extrait de la circulaire n° 92-03 du 31 janvier 1992 relative à la lisibilité de nuit des panneaux de signalisation routière.

Pour le parc existant, la mise en conformité doit être effective avant le 1er janvier 2004.

Dès que les caractéristiques photométriques (valeurs du coefficient de rétro-réflexion) d'un panneau sont inférieures à 70 p. 100 des valeurs minimales à l'état neuf spécifiées dans la norme NF P 98 520, il convient d'envisager son remplacement.

Le contrôle systématique n'est pas nécessaire.

Toutefois, une évaluation plus complète incluant une mesure du niveau de service réel offert par chaque panneau permet de disposer d'une base de données pour la mise en place d'une politique de maintenance adaptée.

Ces actions de contrôle, systématiques ou ponctuelles, peuvent avoir lieu tous les deux ou trois ans et de toute façon sur les panneaux de plus de sept ans en classe 1 et de plus de dix ans en classe 2.

CETE
Normandie
Centre

centre
d'études
techniques
de l'équipement

11, rue Laplace

CS 2912

41029 Blois Cedex

téléphone :

02 54 55 49 00

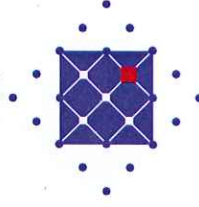
télécopie :

02 54 55 48 71

mél : lrpc-blois.cete-nc

@equipement.gouv.fr

Réseau
Scientifique
et Technique
de l'Équipement



Panoptix

Mesure de la rétro-réflexion des panneaux de signalisation



Contacts

Laurence BOUGON

téléphone : 02 54 55 49 55 - mél : laurence.bougon@equipement.gouv.fr

Bertil CARPENTIER

téléphone : 02 54 55 48 96 - mél : bertil.carpentier@equipement.gouv.fr

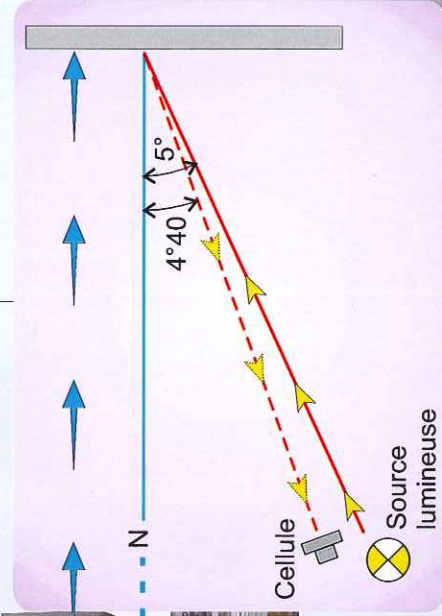


Applications

PANOLUX répond à une nécessité car :

- L'une des qualités essentielles de la signalisation réside dans la performance de sa lisibilité.
- Le gestionnaire est tenu d'évaluer son efficacité.
- La circulaire N° 92 - 03 du 31 janvier 1992. (cf verso) explicite les obligations et les moyens de contrôle applicables.

indispensable



rapide

Interprétation des Résultats

- PANOLUX est l'outil qui permet la mesure de la rétroflexion R' exprimée en candèlas par lux et par mètre carré (Cd.lx-1.m⁻²) pour le couple d'angle 5° / 4°40.
- L'interprétation suit la méthode de la norme XP P 98520.
- Les résultats de ces mesures font l'objet de procès verbaux attestant la conformité des panneaux aux exigences de la circulaire de 1992.

simple

Principe de la mesure

- Application du PANOLUX sur la surface du film à mesurer.
- Emission d'un cercle lumineux sous un angle d'incidence de 5° par rapport à la normale.
- Mesure ponctuelle et immédiate.
- Étude de 20 à 40 panneaux / jour suivant leur taille et leur éloignement les uns par rapport aux autres (utilisation d'une nacelle autoportée dans le cas de panneaux directionnels).

